



BULLETIN de VIAM Janvier 2026

L'équipe municipale vous souhaite :



Que s'est il passé à Viam durant l'année 2025 ?

La Communauté de Communes Vézère Monédières Millesources s'est récemment engagée dans une démarche d'élaboration de **Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)**.

Ce document, commun aux 20 communes membres, fixera les grandes règles d'urbanisme et les orientations de développement sur la décennie 2030-2040. Il remplacera, à terme, les PLU existants (sur Bugeat, Chamberet et Treignac) et permettra aux communes couvertes par le Règlement National d'Urbanisme (RNU) de mettre en place un outil permettant de reprendre la maîtrise de leur urbanisme en définissant des règles adaptées à leur territoire. Toutes les infos ici www.communedeviam.fr/municipalite

Vente du bâtiment Le Lac ex Voilco

Voilco-Le lac a été vendu en Avril 2025, ceci a permis de limiter les charges de la commune et d'assainir la situation budgétaire.

Le site a été repris par **Stephane et Gaelle** qui ont commencé à réhabiliter le gîte d'étape et proposent des activités nautiques sur le lac et une activité nouvelle : la location de bateaux-pontons électriques, 2 bateaux seront disponibles cet été

ils continuent aussi leur activité actuelle qui est la transformation de fruits et plantes (glaces, sirop, sorbets et confitures)

Rappel: horaires mairie

Lundi :13h30-18h30

mardi,
mercredi, vendredi :8h30-12h

Horaires déchetterie de BUGEAT

Ouvert: mardi, jeudi, vendredi,
samedi de 9h-12h et 14h-18h

Fermé: Dimanche, lundi, mercredi



En savoir plus

<https://www.facebook.com/100070000240904/videos/portrait-gaelle-et-st%C3%A9phane-pierrier-aiment-la-bogue-du-cantal-et-subliment-les-/1791536574373330/>

mouvements.

arrivée de **Jean Philippe Lair** au service technique

Les gîtes communaux

Le bilan de la location des gîtes communaux a encore été favorable cette année. Le fonctionnement est allégé avec installation d'une boîte à clé à l'accueil

Les gîtes sont tous équipés de couettes et nous privilégions l'usage d'alèses jetables.

Les tarifs 2026 et les disponibilités sont indiqués sur le site web de la commune

<https://www.communedeviam.fr/hebergements/>

Activités de l'été-automne à Viam

cinéma



La forêt : c'est la classe !

De Daniel Schlosser

En réaction à l'éducation hors sol et en s'inspirant des pratiques scandinaves, des enseignants de tout l'hexagone ont décidé de sortir les enfants. La démarche de l'école publique primaire de Montevans, dans le Doubs, s'inscrit dans cette révolution verte de l'éducation. Durant toute l'année, chaque mardi, quel que soit le temps, Élise Bergonié, une institutrice pionnière en France, fait école dans la forêt et remet en question le dispositif pédagogique.

JEUDI 17 JUILLET
EN FACE DE LA SALLE DU LAC
Viam
20H : PIQUE-NIQUE PARTAGÉ
21H : PROJECTION EN PLEIN AIR

CHEZ STEPHANE ET GAILLE, ANCIENNEMENT VOLICO,
IMPASSE DE LA TERRASSE, VIAM
(EN CAS DE PLUIE, RÉPLI DANS LA SALLE DES FÊTES)

Peuple et Culture - 26 avenue Alsace Lorraine - 19000 Tulle - Tél 05 55 24 32 25
avec la Municipalité de Viam



Low tech

De Adrien Bellay

En opposition à la high-tech, la low-tech est une démarche écologique et locale, qui consiste à concevoir ou à diffuser des techniques et des savoir-faire simples, durables et accessibles à tous. Un groupe de citoyens se bat pour démocratiser cette approche. Pour s'alimenter en énergie, réparer les machines de leur quotidien ou bâtir leurs propres moyens de production, dans l'agriculture ou l'industrie. Avec des outils à portée de chacun d'entre nous...

JEUDI 21 AOÛT
EN FACE DE LA SALLE DU LAC
Viam
20H : PIQUE-NIQUE PARTAGÉ
21H : PROJECTION EN PLEIN AIR

CHEZ STEPHANE ET GAILLE, ANCIENNEMENT VOLICO,
IMPASSE DE LA TERRASSE, VIAM
(EN CAS DE PLUIE, RÉPLI DANS LA SALLE DES FÊTES)

Peuple et Culture - 26 avenue Alsace Lorraine - 19000 Tulle - Tél 05 55 24 32 25
avec la Municipalité de Viam

Deux rendez-vous cinématographiques
avec le mouvement d'Éducation
Populaire, Peuple et Culture, Tulle.



22 juillet : médiathèque de Treignac à Viam

31 juillet : rando contée organisée par la médiathèque,

Belle fréquentation du lac cette année, beaucoup d'enfants, la plage a été surveillée par un maître nageur pendant toute la haute saison. Pour information le coût du maître nageur pour la commune est de 4514€ pour 4 semaines de présence.

La poste de secours a été réparé et repeint

Les bateaux sont amarrés correctement au ponton. Mais compte tenu des normes en vigueur et des contraintes liées à son utilisation la mairie ne pourra pas le conserver en l'état



La commune a reçu une
nouvelle épareuse,
commandée en mars et
arrivée en Novembre !
Merci pour votre
patience .



Bien sans maître

La mairie a acquis la moitié de la parcelle 1288 en bordure de la plage, répertoriée comme « bien sans maître », une offre pour acheter l'autre moitié a été faite au propriétaire qui n'a pas donné suite.

Parking de la plage

très fréquenté cet été à la fois par les pêcheurs et les utilisateurs de la plage. Problème: certains camping-car l'utilisent comme lieu de villégiature gratuit, Nous allons envisager l'installation d'un portique limitant la hauteur à l'entrée.

Tri des déchets

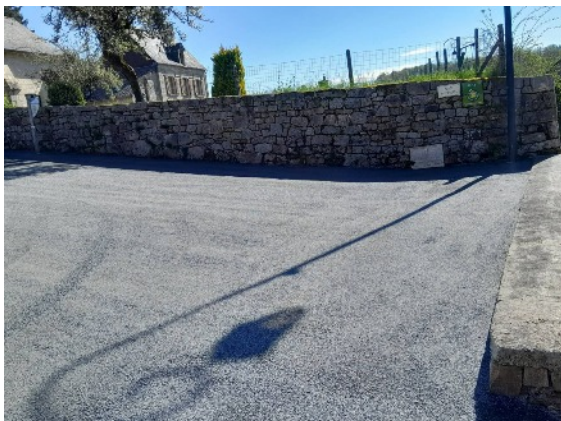
Les bacs de tri Jaune avec couvercle fermé et ouvertures normalisées pour jeter tous les emballages ont été installés dans tous les hameaux de Viam.

voirie

travaux

- Route de La Buffatiere vc8, 450m, par la société Eurovia
- Réfection de la place de l'Eglise et signalisation horizontale pour éviter les stationnements anarchiques !

La réfection de la **route du cimetière** est en projet en fonction des aides qui nous seront allouées. Les trous ont été bouchés par le service technique afin d'éviter les accidents.



Les travaux

Réfection de l'appartement 2 au dessus de la mairie

- chauffage
- Portes et fenêtres
- Isolation du toit

L'appartement T3 bien isolé pourra être loué cet été

Des travaux de rénovation de l'appartement 1 au dessus de la mairie sont prévus avec changement des portes et fenêtres. Et l'isolation du toit a été faite.

Toutes les toitures ont été vérifiées, certaines sont vétustes et auraient besoin d'être réparées: celle du presbytère en particulier.

Le logiciel de gestion du cimetière a été entièrement vérifié et mis à jour: chacun(e) est bien à sa place !!



1^{er}
tour

15 mars

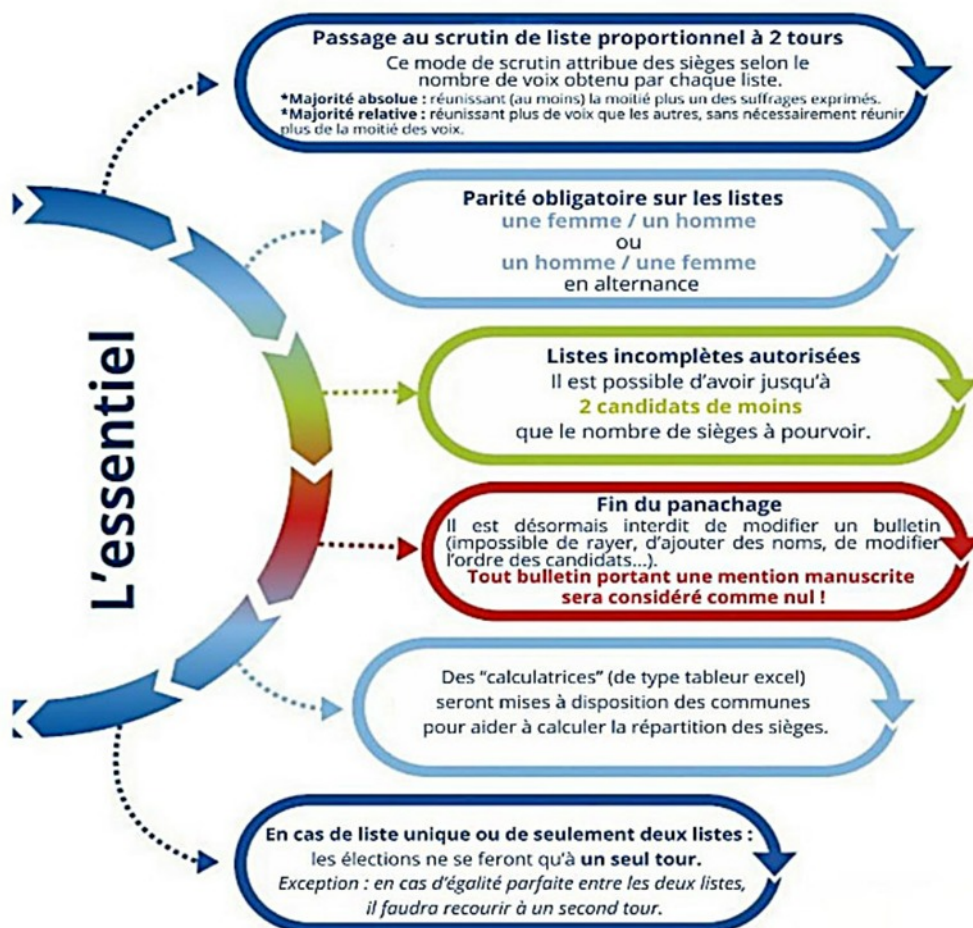
Allez voter!

2^d
tour

22 mars

Spécial élections municipales

La loi n° 2025-444 du 21 mai 2025 réforme profondément le mode de scrutin pour garantir la vitalité démocratique, la cohésion municipale et la parité. Elle généralise le scrutin de liste paritaire à l'ensemble des communes et prévoit des mesures facilitatrices pour les communes de moins de 1 000 habitants, avec notamment la possibilité de constituer une liste incomplète de candidats aux élections municipales.



• LE NOUVEAU MODE DE SCRUTIN •

Pour comprendre les élections municipales par liste

<https://www.amf.asso.fr/documents-scrutin-liste-paritaire-infographie-amf-pour-mieux-comprendre-la-loi-du-21-mai-2025/42683>

Dates importantes

demande d'inscription sur les listes électorales (sauf inscriptions dérogatoires), en mairie : au plus tard le vendredi 6 février 2026 et en ligne : mercredi 4 février 2026.

dépôt des candidatures aux élections municipales: au plus tard le jeudi 26 février, à 18 heures (la date d'ouverture sera fixée par arrêté préfectoral)

Si vous souhaitez vous impliquer dans la vie de la commune, venez nous voir, nous pourrions en discuter dimanche prochain à la mairie en dégustant la galette

Elaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la Communauté de Communes Vézère Monédières Millesources

- lancement de l'étude -

La démarche est lancée !

La Communauté de Communes Vézère- Monédières- Millesources s'est récemment engagée dans une démarche d'élaboration **de Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)**.

Ce document, commun aux 20 communes membres, fixera les grandes règles d'urbanisme et les orientations de développement sur la décennie 2030- 2040. Il remplacera, à terme, les PLU existants (sur Bugeat, Chambrét et Treignac) et permettra aux communes couvertes par le Règlement National d'Urbanisme (RNU) de mettre en place un outil permettant de reprendre la maîtrise de leur urbanisme en définissant des règles adaptées à leur territoire.

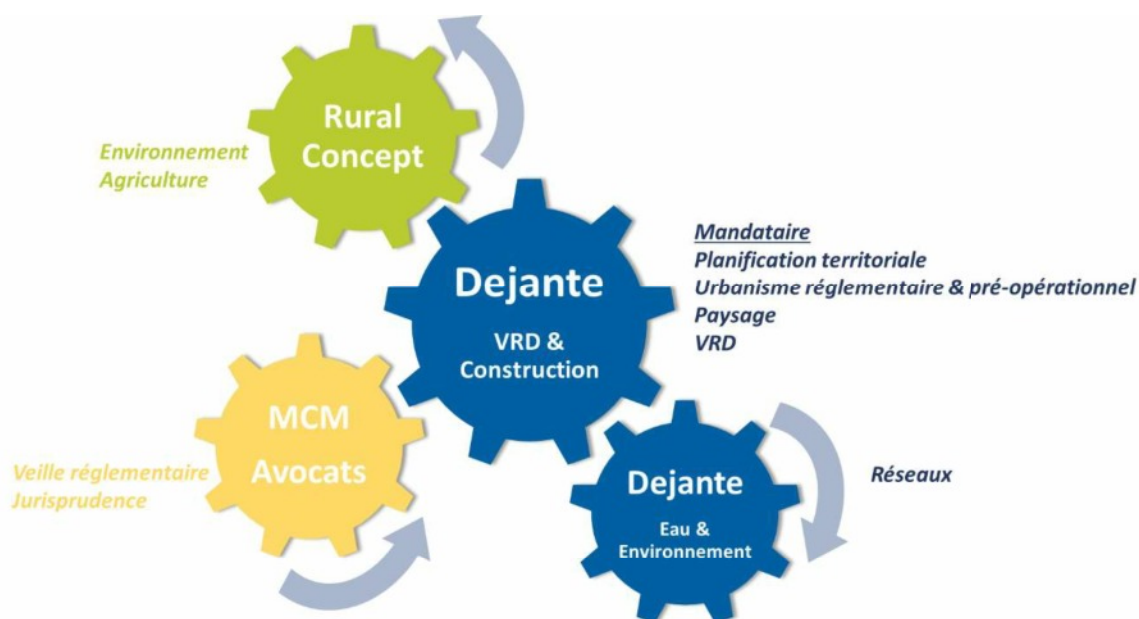
Pourquoi un PLUi ?

Le PLUi permettra :

- **Assurer une cohérence globale de l'ensemble du territoire intercommunal**, (environnement, agriculture, logement, économie, déplacements...),
- **D'intégrer les nouvelles/futures obligations légales**, comme celles issues de la loi Climat & Résilience, encore le Schéma de Cohérence Territoriale en cours d'élaboration à l'échelle du PETR Vézère

Comment va-t-il être construit ?

Pour réaliser ce document, la Communauté de Communes doit procéder par étapes successives de travail, de réflexion et de concertation. Pour cela, il s'est adjoint les services conjoints de bureaux d'études spécialisés

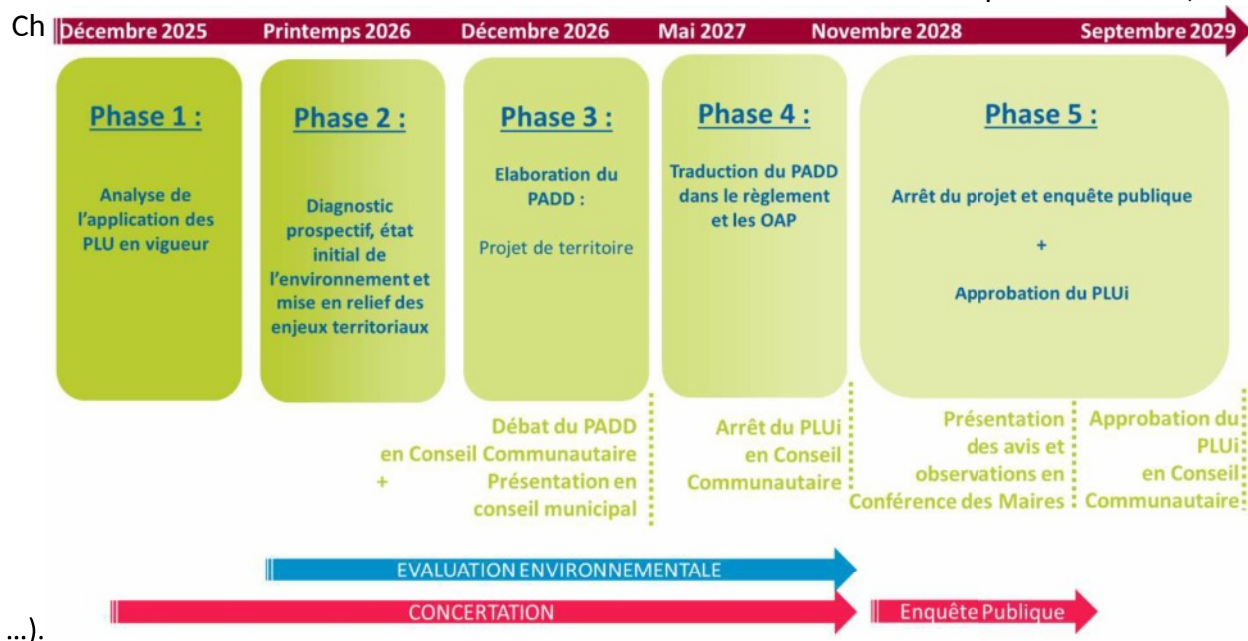


La démarche va se dérouler en 5 phases :

1. Analyse de l'application **des plans locaux d'urbanisme en vigueur**.
2. **Diagnostic prospectif du territoire** sous les angles thématiques de la population, de l'habitat, des activités économiques, de l'environnement, du paysage, ...
3. Élaboration du **Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)**, qui définira les grandes orientations pour l'avenir.

4. **Traduction du PADD dans le règlement et les OAP** : rédaction du règlement, du zonage orientations d'aménagement et de programmation et des (OAP) en lien avec les objectifs définis dans le projet
5. **Phase administrative englobant l'arrêt du PLUi**, la consultation des Personnes Publiques Associées, **puis l'approbation finale**, **enquête publique**.

L'ensemble de ce travail se fera en association avec les Personnes Publiques Associées (services de l'Etat, Ch...hes en Limou



...).

L'approbation du document est envisagée sur la fin d'année 2029.

Et vous, comment participer ?

La concertation avec les habitants est ouverte dès maintenant. Des registres sont disponibles :

- dans chaque **mairie**,
- au **siège de la Communauté de Communes**.

Vous pouvez aussi transmettre vos remarques et demandes :

- par courrier :
 - à l'attention de Monsieur le Président : 15 avenue du Général de Gaulle, 19260 Treignac
 - à l'attention de Monsieur le Maire de la Commune de VIAM, à l'adresse de la Mairie : 2 route de la Fontaine Saint Martin 19170 VIAM
- par mail :
 - à l'adresse amenagement@ccv2m.fr
 - à l'adresse de la mairie ccv2m@mairie19.fr

Les documents seront consultables au fur et à mesure de leur achèvement sur le site internet de la Communauté de Communes **ccv2m.fr**. Des **réunions publiques et permanences** seront également organisées au fil de l'avancement du projet afin de vous les présenter.

Vous serez systématiquement informés de l'état d'avancement des études du PLUi via les bulletins intercommunal et municipaux, les journaux locaux, le site internet de la Communauté de Communes, la page Facebook.